

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1511 - 12 juillet 1990 - 5,5 F

D 1511 ÉQUATEUR: "SOULÈVEMENT INDIEN NATIONAL"

Avec plus de 4 millions de membres, la communauté indienne d'Équateur représente 43% de la population du pays (cf. DIAL D 1454). La question de la possession de la terre est au cœur de la problématique indienne. En 1986 naissait la Confédération de nations indiennes d'Équateur - CONAÏE, en représentation de 29 organisations (cf. DIAL D 1412). Devant les lenteurs et les blocages de l'administration - 72 procès traînent en justice depuis des années - le mouvement décidait en avril 1990 de passer à l'offensive.

À la mi-mai, le mouvement indien faisait parvenir au gouvernement une liste de 19 revendications présentées sous le titre "Mandement sur la défense de la vie et des droits des nations indiennes". Le gouvernement n'ayant pas donné suite, 200 leaders indiens occupèrent pacifiquement l'église Saint-Dominique à Quito. La CONAÏE annonçait pour les 4-5 et 6 juin une protestation dans l'ensemble du pays appelée "Soulèvement indien national". Effectivement plusieurs dizaines de milliers d'Indiens, dans une manifestation jamais vue, bloquèrent les routes dans les provinces d'Imbabura, Chimborazo, Cotopaxi, Tungurahua, Bolívar, Pichincha et El Oriente. L'intervention des forces de l'ordre se solda par 1 tué, des dizaines de blessés et une centaine d'arrestations. Suite à la médiation du président de la Conférence épiscopale et de l'évêque de Riobamba, le gouvernement acceptait d'ouvrir le dialogue le 6 juin.

Dossier ci-dessous; 1) présentation du mouvement; 2) texte des 16 revendications indiennes; 3) déclaration de Mgr Victor Corral, évêque de Riobamba.

Note DIAL

1. Information de l'agence équatorienne de presse ALAÍ, n° 128, de juin 1990

SOULÈVEMENT INDIEN

Les organisations indiennes d'Équateur ont appelé à un "soulèvement indien national" pour les 4, 5 et 6 juin afin d'exiger du gouvernement des mesures urgentes de règlement des nombreux conflits de la terre existant dans le pays, en particulier dans les provinces de la montagne.

Alors que le gouvernement social-démocrate de Rodrigo Borja se flatte des attributions de terres qu'il a effectuées en faveur des nations indiennes d'Amazonie (encore insuffisantes, selon ces dernières), les 4 millions d'Indiens de la montagne ne reçoivent pas de réponse à leur problème de terres.

Organisé par la CONAÏE (Confédération de nations indiennes d'Équateur) et par sa filiale ECUARUNARI (Ecuador Runacunapac Riccharimui), le soulèvement est une riposte à l'inefficacité des recours légaux pour obtenir des terres. Il y a au moins 70 communautés paysannes-indiennes en situation de conflit, dont certaines depuis plusieurs années. D'après un dirigeant d'Ecuarunari, les paysans perdent en justice neuf fois sur dix.

Depuis le 28 mai, quelque 200 représentants de communautés en conflit occupent pacifiquement l'église Saint-Dominique, au centre de Quito. Le gouvernement s'est jusqu'à présent refusé au dialogue.

Le "mandement"

Les organisations ayant appelé à la manifestation ont préalablement présenté au gouvernement un "mandement sur la défense de la vie et des droits des nations indiennes" en 16 points parmi lesquels nous relevons les suivants: l'attribution, la solution et la légalisation gratuites de la terre et de territoires pour les nations indiennes. Sur ce point, les organisations soulignent dans un communiqué qu'à propos de divers conflits de la terre, "le gouvernement a violé la Constitution de la République, la loi de réforme agraire à l'article 46 et la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour favoriser les grands propriétaires terriens dont les domaines restent improductifs".

Les Indiens exigent également l'application de l'"accord de Sarayacu" passé entre le gouvernement et les organisations indiennes le 8 mai 1989, mais que le gouvernement a bien vite ignoré. L'accord inclut, entre autres points: l'expulsion de l'Institut linguistique d'été, organisation nord-américaine accusée d'avoir mené "une politique néfaste de division de la famille indienne"; la fixation de politiques de contrôle de la pollution et de protection de l'écologie, surtout en Amazonie; la réforme de l'article 1 de la Constitution pour déclarer l'Equateur Etat plurinational.

D'autres points du "mandement" traitent de l'attribution immédiate de lignes budgétaires aux nations indiennes et des fonds nécessaires à l'éducation bilingue interculturelle; la remise des dettes auprès du Fonds de développement rural marginal (FODERUMA), de l'IERAC (organisme public de contrôle de la terre) et de la Banque de développement.

Sont également exigés: la solution des problèmes de l'eau pour l'irrigation et la consommation; l'application de politiques de non contamination; le blocage des prix des produits industrialisés de première nécessité et la fixation de prix justes pour les produits agricoles de l'économie de subsistance, avec élimination des intermédiaires; la réalisation et l'achèvement des travaux prioritaires d'infrastructures pour les communautés indiennes; la liberté d'importation et d'exportation pour les commerçants et artisans membres de la CONAIE; la légalisation et le financement par l'Etat de la pratique de la médecine indienne.

Réactions

Avec l'occupation pacifique de l'église, les dirigeants indiens ont réussi à faire passer dans l'opinion publique l'ampleur de leurs réclamations. Ils ont également révélé, d'après leurs dires, comment et avec quelle facilité les moyens légaux se grippent quand il est question de l'Indien, un fait qui met à nu une société et un Etat racistes vis-à-vis des Indiens, bien que ceux-ci constituent près de la moitié de la population nationale.

Les communautés ont accusé le gouvernement de "garder le silence et jouer uniquement de la répression dans les campagnes pour affaiblir notre combat". Effectivement, dans la nuit du 29 mai, le gouvernement avait encerclé l'église de policiers pour empêcher l'entrée du ravitaillement et de médicaments, et pour faire pression sur les Indiens pour qu'ils reviennent sur leur décision. Ce dernier point est, pour le gouvernement, la condition fondamentale pour l'ouverture du dialogue. "Le gouvernement veut nous faire plier en nous affamant. Mais notre cause est juste. C'est pourquoi nous resterons dans l'église tant que le président de la République ne nous répondra pas sur les points présentés", ont répondu les occupants de l'église.

Mario Fárez, chargé de presse d'ECUARUNARI, fait remarquer que "puisque la bataille légale n'est pas possible, nous prôtons le soulèvement comme réclamation de l'essentiel pour la culture indienne. En dix ans de dite démocratie, aucune réponse ne nous a été donnée au problème de la terre. Pire, on nous a répondu par des balles ou des grenades lacrymogènes. Le mot d'ordre que nous avons donné est celui-ci: nous allons prendre la terre, résister sur les lieux d'occupation et la faire produire. Nous estimons qu'il n'y a pas d'autre issue".

Des adhésions et des gestes de solidarité sont venus des milieux d'Eglise, des syndicats, des étudiants, etc. Cependant les dirigeants indiens ont constaté l'absence des hauts responsables des principales organisations syndicales et populaires. "C'est pour nous le signe que le mouvement qui a été déclenché, un mouvement de résistance et de soulèvement, est en train d'assurer ses bases pour les nouvelles formes de la lutte à mener dans notre pays", a commenté Mario Fárez.

2. Le cahier des 16 doléances indiennes présenté au gouvernement avant les manifestations des 4, 5 et 6 juin 1990

MANDEMENT SUR LA DÉFENSE DE LA VIE ET DES DROITS DES NATIONS INDIENNES

Compte tenu du fait que "LES EFFORTS PAR LA VOIE LÉGALE AYANT ÉTÉ ÉPUISÉS, LE PEUPLE A LA PAROLE", nous exigeons par conséquent le respect de ce MANDEMENT par le gouvernement, faute de quoi nous serons dans l'obligation morale et historique de le faire respecter par nous-mêmes.

1. Attribution, solution et légalisation gratuites de la terre et de territoires pour les nations indiennes.
2. Solution des problèmes de l'eau qui est un problème social sous trois angles: l'irrigation, la consommation et une politique de non contamination par le contrôle du milieu ambiant.
3. Non paiement de l'impôt foncier rural.
4. Respecter et faire respecter l'Accord de Sarayacu.
5. Exiger la création de lignes budgétaires pour la direction nationale et les directions provinciales; attribution de fonds permanents de l'accord Ministère de l'éducation - CONAÏE.
6. Remise des dettes de la part du Fonds de développement rural Marginal (FODERUMA), de l'Institut équatorien de réforme agraire et de colonisation (IERAC), de la Banque du développement et du Fonds équatorien "Populorum progressio" (FEPP), conformément aux exigences de la CONAÏE.
7. Réforme de l'article 1 de la Constitution de la République dans le sens de la reconnaissance de notre pays comme Etat plurinational.
8. Exiger l'attribution immédiate de lignes budgétaires aux nations indiennes par la discussion et l'adoption au Congrès national d'un projet de loi présenté par la CONAÏE.
9. Blocage des prix des produits industrialisés de première nécessité pour une durée de deux ans, et fixation de prix justes des produits agricoles de l'économie de subsistance par le biais de l'autonomie du marché.

10. Réalisation et achèvement des travaux prioritaires d'infrastructures pour les communautés indiennes.

11. Liberté d'importation et d'exportation pour les commerçants et artisans membres de la CONAÏE.

12. Approbation d'ordonnances au niveau national prescrivant le contrôle, la protection et l'entretien des sites archéologiques par la CONAÏE et ses filiales.

13. Expulsion de l'Institut linguistique d'été en application du décret-loi 11-59 de 1981 (1).

14. Nous exigeons le respect des droits de l'enfant, en raison de quoi nous rejetons la proposition gouvernementale de droit de vote accordé à la population infantile sans que celle-ci ait été préparée à avoir conscience de la situation qui est la nôtre.

15. Nous exigeons la légalisation par décret et le financement par l'Etat de la pratique de la médecine indienne.

16. Nous exigeons l'abrogation immédiate des décrets de création d'institutions parallèles aux conseils provinciaux et municipaux telles que le CORNOFORT, et qui sont dirigées par un seul parti politique, celui-là même qui dans ses opérations électorales manipule les consciences de nos communautés indiennes.

Vive les 500 ans de résistance indienne et populaire!

Vive le soulèvement indien national!

Vive le combat de récupération de notre Terre-Mère!

Vive l'unité des secteurs populaires pour une cause juste!

Solidarité avec les peuples frères qui luttent pour leur libération!

3. Déclaration du diocèse de Riobamba (7 juin 1990)

L'évêque et les agents de pastorale de l'Eglise de Riobamba ont résolu, suite aux faits connus, de communiquer aux communautés chrétiennes et à l'opinion publique le fruit de leur réflexion.

1) Le mouvement des paysans indiens dans notre province obéit à une décision propre de son organisation nationale, pour protester et présenter ses revendications au gouvernement. Ils sont les victimes permanentes non seulement de l'indifférence publique mais aussi de l'exploitation économique. Notre société a pratiqué envers eux la discrimination en allant jusqu'à leur refuser le droit à la parole et à dévaloriser leur identité culturelle et populaire.

2) Les événements actuels relèvent d'un long mouvement de résistance, d'affirmation et, finalement, de formation d'une conscience libre comme peuple singulier.

3) Notre province est toujours l'une des plus pauvres d'Equateur. Parce que majoritaire, la population indienne est celle qui subit le plus les effets de la pauvreté généralisée. En tant qu'agents de pastorale, nous sommes témoins de situations difficiles telles que le manque de terres, l'inexistence de l'aide à la production, l'inégalité et l'injustice dans la commercialisation de ses produits. Tout cela a augmenté la migration et le désespoir dans la recherche d'un bien-être familial toujours plus éloigné. Par ailleurs les administrations se sont bureaucratisées de plus en plus; elles appliquent les maigres fonds publics dans les villes et les chefs-lieux de canton. Les gouvernants n'ont jusqu'à maintenant, en dépit de leurs discours, jamais ouvert de dialogue authentique avec les paysans de notre province.

(1) Cf. DIAL D 736 (NdT).

4) Ce sont ces situations, et non un parti quel qu'il soit, qui ont déclenché le mouvement actuellement en cours dans la population indienne. A l'encontre des manipulations de l'information par plusieurs chaînes de télévision et organismes de presse locale, nous nous devons de relever le comportement des paysans indiens et de leurs dirigeants. Cela ne signifie pas que nous approuvions tel acte isolé de violence.

5) Nous avons appris avec peine la mort d'un Indien et la blessure d'un autre, ainsi que des coups et des arrestations pour d'autres dans le cadre des interventions de la force publique. Nous avons également appris que quelques groupes d'habitants s'étaient armés car ils croyaient que les Indiens allaient piller leurs quartiers. Nous pensons que cette violence, ces atteintes et ces attitudes ne permettent pas de trouver une solution rapide et juste. Elles mettent au contraire en grave danger la sécurité de tout le monde.

6) En notre qualité de serviteurs du peuple de Dieu et en dépit de l'augmentation de la misère et de l'injustice dans notre pays et dans notre province, nous nous réjouissons de constater que le mouvement paysan indien résiste et qu'aujourd'hui, pour la première fois de façon concertée, il avance dans les efforts qu'il fait pour vaincre les pouvoirs de la mort et pour libérer ainsi la terre-mère et ceux qui y vivent. Ce soulèvement est pour nous le témoignage de ceux qui rendent compte de leur espérance (1 P 3,15).

7) En tant qu'Eglise diocésaine nous sommes solidaires de tous les efforts faits pour l'affirmation de la dignité humaine dans l'oppression et pour la réalisation de la justice prise dans son sens le plus radical et le plus riche. C'est elle qui brille de tout son éclat parmi les pauvres de la campagne et de la ville que Jésus-Christ est venu sauver (Mt 5,10); c'est à elle qu'aspirait Mgr Proaño. Comme chrétiens, nous nous identifions aux pauvres qui sont victimes de la violence dans leur effort de libération, car nous faisons partie du corps du Christ souffrant au Chimborazo.

Nous voulons enfin dénoncer les lenteurs dans les démarches juridiques de l'IERAC et de la justice, ainsi que les exigences excessives réclamées par les grands propriétaires terriens. Nous dénonçons la volonté bureaucratique d'avoir les paysans à l'épuisement par des démarches continuelles et des dépenses répétées pour obtenir satisfaction de leurs besoins primaires: eau, électricité, services communaux, chemins, etc. Cette pratique officielle doit finir, au bénéfice du développement de tous. Nous soutenons donc le dialogue qui, pour la première fois, s'ouvre avec le gouvernement sur un pied d'égalité.

Nous vous invitons à rester unis et à éviter les divisions afin de sauver la terre et les biens de la nature que le Seigneur a donnés à tous. Que chacun de nous se fasse le défenseur de la vie des enfants et de la terre sur laquelle nous vivons.

8) Nous lançons un appel à la reconnaissance de ces valeurs humaines et à celle des droits des nations indiennes et ethnies de notre pays. Valeurs qui sont en soi chrétiennes parce que constitutives de l'homme et des peuples.

Nous demandons au Seigneur Jésus-Christ que son Eglise soit davantage pascale, c'est-à-dire qu'elle soit et se montre plus pauvre, dépouillée du pouvoir qui opprime. Qu'elle soit un lieu de communication entre tous les hommes (Medellín, 5), car l'Eglise doit suivre le chemin des pauvres.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 350 F - Etranger 410 F - Avion 480 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441